

Ce que la « crise » des réfugiés doit nous apprendre

Albert Bastenier

Les flux migratoires ne sont que le reflet de l'état du monde : inégal, cruel et peu sûr. Un monde qui engendre la mise en route de millions d'individus à la recherche d'une implantation qui les mette à l'abri du dénuement économique ou de l'insécurité physique. On ne peut jamais réduire leur démarche à un seul motif de départ. Ils peuvent être multiples, se succéder et se cumuler. Et si les flux migratoires actuels vers l'Europe revêtent principalement la forme de la demande d'asile, il faut admettre que les choses sont plus complexes. La vieille distinction entre migration de travail et migration politique n'a d'ailleurs jamais été satisfaisante et est plus incertaine que jamais. Quoi qu'il en soit, des centaines de milliers de personnes venant surtout du monde arabo-musulman convergent aujourd'hui vers le Vieux Continent qui, malgré sa progressive transformation en forteresse, garde une réputation de havre de sécurité.

Témoins de la souffrance et de la mort, ces hommes, ces femmes et ces enfants en quête d'un refuge expriment de la façon la plus forte ce que sont les exigences de la dignité humaine. Ils donnent à l'idée de « sujet humain doté de droits inaliénables » un écho qui les

dépasse infiniment. Hannah Arendt voyait en eux les spoliés de l'histoire contemporaine parce que dans le monde des États-nations, le « droit d'avoir des droits » ne commence à exister que pour ceux qui ont déjà un sol. Elle ajoutait que les démocraties ne montrent leur exemplarité que lorsqu'elles prennent en compte et accueillent dans toute la mesure de leurs moyens ceux qui n'en ont pas ou n'en ont plus. Dès lors, à moins de souscrire à l'idée que les États n'ont pas de principes, mais seulement des intérêts, au moment où des milliers de personnes risquent de se noyer dans la Méditerranée, de succomber étouffées dans des camions ou de mourir de soif sur la route d'une île grecque, peut-on décemment tenter de ramener l'issue de leur trajectoire à une « crise technique » du tri qui filtre et sélectionne les migrants légitimes ou illégitimes ?

Jusqu'à quel point d'ailleurs les États disposent-ils de la prérogative de décider qui peut s'installer sur leur territoire ? C'est une question difficile, loin d'être close. Mais n'en déplaie aux partisans du « réalisme politique » qui dénoncent l'irresponsabilité de ceux qui voudraient leur ouvrir trop grand la porte, l'accueil constitue l'étape liminaire de toute

éthique politique, celle de la responsabilité aussi bien que celle de la conviction. Il faut donc rester vigilant à l'égard du discours de ceux qui, se disant théoriquement acquis à l'accueil, en viennent néanmoins rapidement à invoquer le recul qu'il faut garder dans les moments où l'émotion prend le pas sur la raison, où l'on ne mesure pas les conséquences sociales des largesses qu'aura ultérieurement une réception indiscriminée des demandes. Il faut tenir compte des limites économiques du contexte européen dans lequel ces immigrés auront à s'implanter. Et ils ajoutent que la capacité d'accueil entretient d'étroits rapports avec son « acceptabilité » par l'opinion publique. Passer du réflexe à la réflexion demanderait donc de quitter les bavardages au sujet des valeurs et cesser de rêver d'une Europe prospère et tolérante qui n'existe pas.

Mais une autre manière de prendre du recul ne réside-t-elle pas dans une interrogation sur le contexte social des pays de départ ? Hormis la « préférence nationale » que nous accordons volontiers à notre façon d'être raisonnable, y en a-t-il moins à tenir compte de ce qui pousse les « autres » à l'exode ? Serait-ce en l'occurrence une position déraisonnable ? Ce que nous apprend la « crise des migrations » d'aujourd'hui, c'est que le monde dans lequel nous habitons n'est en réalité jamais totalement le nôtre. Les « bonnes raisons » que nous avons de faire référence à l'antériorité de « nos droits » suppriment en réalité toute pensée vivante au sujet de l'espace. La terre est potentiellement à tout le monde et lorsque l'étranger surgit dans l'urgence, il nous sollicite de faire face aux exigences de l'heure. L'invocation du réalisme politique devient du cynisme lorsque l'on prétend que les États ont parfaitement le droit de poursuivre leurs seules préoccupa-

tions immédiates et que les victimes du chaos planétaire n'ont qu'à aller voir ailleurs ou rester entre eux dans la partie sinistrée d'un monde à jamais fracturé.

L'actuel exode à partir de terres devenues invivables n'a, par ailleurs, pas tardé à être qualifié dans le discours politique de « drame exceptionnel », de « méga-crise humanitaire ». Dans ce qui affecte des personnes en détresse, plutôt que de parler de « crise », il vaudrait mieux cependant parler d'« urgence ». Quant à ce qui déchire entre eux les pays de l'Union européenne, il serait plus approprié de parler d'une « crise de la solidarité » que d'une « crise des migrations ». Et même d'une « crise des mots ». Car à bien y réfléchir, malgré la gravité de la situation actuelle, il y a un usage opportuniste dans les termes « crise » et « situation exceptionnelle ». Ils dissimulent plutôt qu'ils n'éclairent la réalité avec laquelle les États européens se trouvent une nouvelle fois confrontés. Dans la bouche des responsables politiques, ces mots sont des vocables qui, avant tout, visent à faire admettre que les choses étaient imprévisibles, qu'il y a des excuses à la faible capacité des États à parvenir à une ligne d'action commune. Or, ce n'est pas d'abord d'un imprévisible « accident humanitaire » collatéral à la guerre qu'il faut parler, mais de l'ultime manifestation des graves ambiguïtés qui caractérisent depuis longtemps les politiques migratoires européennes.

Les tergiversations honteuses de ces politiques se manifestent depuis au moins un demi-siècle et sont donc bien plus anciennes que ne le laissent entendre ceux qui, aujourd'hui, évoquent une sorte de « mauvaise passe » à traverser. Tout au long des années 1950 à 1970 déjà, l'importation programmée et réputée « temporaire » des « travailleurs immigrés » fut appréhendée dans le registre de la réversibilité, autrement

dit du provisoire et donc de l'exception. Puisqu'à terme les migrants retourneraient chez eux, cela permettait de ne pas trop se préoccuper de cet aspect de la vie collective. Et en 1974, au moment où de manière « non prévue » ils se stabilisèrent sur place à la suite de la décision unilatérale de fermeture des frontières à l'immigration de travail, cela donna naissance à une vague d'hostilité systématique à leur égard. Elle aussi fut vécue comme une « crise de l'immigration ». S'ensuivit le développement de la clandestinité sous couvert de « migration touristique », connue de tous et même couverte par les États. On entendit cependant parler d'« invasions barbares » et certains prônèrent leur « rapatriement forcé ». Ce fut ensuite le droit au regroupement familial, consacré par les conventions internationales, qui alimenta les flux migratoires. Pour les États, apparemment rien d'autre là que de l'« inattendu » qui fit passer ces nouveaux immigrés pour des « abuseurs » de la protection sociale. Il fallait mettre un terme ou tout au moins de sérieuses limites à ce droit.

Ultérieurement, on se mit à redouter la crise des « migrations climatiques » qui laissaient prévoir des flux cauchemardesques pour l'avenir. Cela ne contribua toutefois pas à l'adoption de mesures susceptibles d'en atténuer la cause. Et au cours des trois dernières décennies enfin, s'est progressivement imposé à l'attention l'accroissement constant du nombre de demandeurs d'asile. Tous les indicateurs disponibles faisaient voir qu'il s'agissait là d'un horizon irrécusable. Selon le HCR, en 1998 on en était aux environs de 20 millions de personnes déplacées sur la planète. On en est aux environs de 60 millions aujourd'hui, dont une petite minorité seulement (environ 12 %) réside en Europe.

Au motif que nombre de ces demandeurs aspirent surtout à retrouver au plus vite leur lieu d'origine, on a trouvé plus judicieux de les parquer « provisoirement » dans des camps hors Europe, dans des « non-lieux » extraterritorialisés, un antimonde censé être l'instrument de gestion d'une « émigration maîtrisée ». L'état de guerre ou de décomposition politique en Libye, en Irak et surtout en Syrie a signé la faillite de ce système de camps, de jungle ou de ghetto. Elle est évidemment pour beaucoup dans la situation actuelle et montre que le destin des migrations est intercontinental. S'y croisent l'espace et le temps de l'histoire géopolitique hérités des configurations de l'ère coloniale et de la décomposition des dictatures postcoloniales que les États européens avaient contribué à engendrer ou entretenir.

À l'inventaire de ce passé d'imprévoyance permanente, il conviendrait d'admettre que l'usage politique actuel du mot « crise » relève d'une euphémisation qui dissimule ce qu'a été une manière de gouverner. Quant au fait que dans l'immédiat, il ne soit pas possible de supprimer les causes de la croissance du nombre des demandeurs d'asile, il ne fonde évidemment pas une excuse, mais bien un devoir. Si la conscience européenne n'était pas restée si longtemps anesthésiée et la dérobade de son personnel politique si durable, on aurait sans doute évité les quelque 30 000 personnes qui ont péri en Méditerranée au cours des vingt dernières années. C'est durant ces années-là que les routes de l'exode se sont ouvertes, que les réseaux de passeurs se sont mis en place pour déboucher dans la situation présente que l'interminable tragédie syrienne et le terrorisme de l'État islamique alimentent.

Parce que durant toutes ces années aucune politique lucide ne fut mise en œuvre, le bref rappel qui vient d'en être fait doit persuader qu'il faut abandonner les discours de l'exception qu'entretient le mot « crise ». Ce qui s'est réellement passé depuis cinq décennies, c'est que les pays européens se sont pensés comme des espaces politiques achevés et clos, à l'intérieur d'un imaginaire des frontières qui, feignait-on de croire, les soustrayait aux turbulences de l'histoire mondiale qui n'est pas arrivée à son terme. Cela a permis de s'aveugler sur l'ampleur et la permanence des transplantations de populations qui transformaient profondément les sources et les modalités du peuplement continental. Il ne s'est agi de rien moins que d'un processus de substitution, d'une « nouvelle donne » démographique devenue irréversible dans le développement des démocraties occidentales. Tout indique qu'à l'avenir l'Europe se peuplera en large partie par une permanente introduction d'immigrés. On peut trouver cette perspective déplaisante. Mais parce que la mondialisation est un processus inéluctable qui ne concerne pas que des flux de capitaux et de marchandises, rien ne fera barrage à ce phénomène. Il n'ira évidemment pas sans difficultés ni tensions. Mais il n'y a plus à se demander si on est pour ou si on est contre. La seule question qui vaille est de savoir comment contribuer à ce que cette nouvelle séquence de l'histoire continentale se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Sous les diverses formes qu'elles pourront prendre, les migrations sont devenues l'un des enjeux politiques majeurs du XXI^e siècle. Le « réalisme politique » si facilement invoqué devrait être capable de le comprendre. À l'aube du nouveau millénaire, la situation à laquelle il faut faire face diffère à tel point des scénarios adoptés par le passé, qu'elle exige d'élaborer des politiques migratoires nouvelles. Pourtant, comme si le futur allait se borner à reproduire le passé, avec les mêmes catégories mentales qu'hier les responsables politiques des États continuent à vouloir édifier des barrières et s'efforcent de contrôler le mouvement des migrants en quête d'un nouveau sol. Ils devront donc apprendre qu'en réalité il y a une force irrésistible dans le périple risqué que les migrants entreprennent. Qu'ils ne sont la propriété ni du pays qu'ils quittent ni de celui vers lequel ils se dirigent. Ce sont des individus qui engagent leur destinée et manifestent par là ce qui demeure leur liberté. Si dès lors, parce que les partis politiques et les gouvernements en place sont devenus pour l'essentiel les défenseurs des droits et des privilèges déjà acquis dont on ne peut s'attendre à ce qu'ils assument spontanément la tâche de prendre en compte les droits humains des migrants, ce sera celle des démocrates sincères de les y forcer. Ce sera le long combat des minorités morales déterminées à peser autant que faire se peut dans les décisions publiques qui concernent ceux qu'aujourd'hui on refoule ou on débout.